

PROTOCOLE D'ACCORD DEPARTEMENTAL FCPE / LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL 44

PREAMBULE

Forts de leur histoire commune et partageant des valeurs communes notamment celles portées par le principe de laïcité la FCPE de Loire Atlantique et la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FAL 44,

- Affirment que l'éducation est un facteur incontournable de cohésion sociale, de culture et de démocratie
- Soutiennent l'école publique laïque et gratuite, ouverte à toutes et tous, pour favoriser l'égalité des chances de la réussite scolaire, du développement de la personnalité et de l'esprit critique de chacun.

Elles sont toutes deux actrices partenaires du système d'éducation et y agissent en complémentarité.

Dans l'objectif de réaffirmer leur complémentarité et leur spécificité les deux partenaires souhaitent affirmer par la signature de cette convention leur volonté de coopération et d'information réciproque en vue d'une plus grande efficacité et d'une meilleure coordination.

ARTICLE 1 – RECONNAISSANCE MUTUELLE

La FCPE et la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FAL 44 se reconnaissent mutuellement les objectifs suivants :

OBJECTIFS DE LA FCPE

● Objectifs généraux :

La FCPE 44 membre actif de la Fédération nationale des Conseils de Parents d'Elèves œuvre pour une société plus juste et plus humaine.

Elle regroupe des Conseils locaux de parents d'élèves qui affirment leur volonté :

- De voir le jeune placé au centre du système éducatif
- De défendre et promouvoir une école publique, laïque et gratuite
- D'œuvrer pour l'égalité des chances
- De faire reconnaître le rôle de co-éducateurs des parents
- De faire respecter le droit des enfants

La FCPE 44 inscrit son action conformément aux orientations arrêtées au congrès national.

La FCPE 44 définit ses orientations propres au cours d'un congrès départemental.

● Objectifs par rapport à l'école :

La FCPE, convaincue de la nécessaire ouverture de l'école et de l'importance de la participation de tous les acteurs (jeunes, enseignants, personnels, parents...) à la vie de l'établissement, œuvre au sein des différentes instances et organisations : Conseil Départemental de l'Education Nationale, Conseil Académique de l'Education Nationale, Conseil Académique de la Vie Lycéenne, Conseil Académique de Discipline :

- Pour la réussite et l'intégration de tous les jeunes
- Pour la réforme des rythmes scolaires de la journée, de la semaine, de l'année
- Pour l'éducation des jeunes à la citoyenneté
- Pour le respect du principe de gratuité.

● Relations avec les Conseils locaux :

La FCPE de Loire-Atlantique est l'émanation et le représentant des conseils locaux, (sections ou associations).

Elle a pour vocation :

- De coordonner leur activité, d'agir avec eux sur le plan départemental, de les représenter auprès des pouvoirs publics et de la fédération nationale.
- De rassembler et d'éditer, à l'intention des familles et des conseils locaux, toute documentation relative à ses buts.
- De promouvoir et défendre l'idéal laïc, de développer un service national public d'éducation gratuit, respectueux de toutes les familles de pensée, sans en privilégier aucune et soucieux d'apporter à chacun des élèves le plus complet épanouissement de sa personnalité.
- De faire médiation et de réunir les conditions de diagnostics partagés en cas de conflits ou de difficultés locales. De susciter, poursuivre toutes actions capables de développer son rôle de mouvement d'éducation permanente, d'accroître le rayonnement de l'enseignement public et laïc et de coordonner l'action éducative des parents et des éducateurs.

OBJECTIFS DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FAL 44

● Objectifs généraux :

La LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FAL 44 fédère des associations laïques qui ont pour but de mettre la société en mouvement et de contribuer à sa transformation pour un avenir solidaire et laïque. L'association affiliée à la FAL, souvent nommée Amicale laïque est un groupement volontaire de personnes ayant pour but de :

- Manifester leur attachement à l'idéal laïc.
- Œuvrer pour le développement de l'enseignement public de l'école maternelle à l'Université et agir en complémentarité du service public d'éducation.
- Être acteur de la vie locale et contribuer à sa dynamique.
- Contribuer à l'émancipation sociale et intellectuelle et à la formation civique des individus dans le cadre de l'éducation permanente
- Agir pour développer une solidarité permettant une réduction des inégalités culturelles, sociales...
- Agir pour la démocratie, la paix, les libertés.

La LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FAL 44 est membre du C.D.A.L. (Comité Départemental d'Action Laïque), du CAPE (Collectif des Associations Partenaires de l'Ecole publique), du Mouvement Associatif, de la JPA (Jeunesse au Plein Air) et du CRAJEP (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire).

Elle siège au CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale), au conseil d'école de l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education), au comité de suivi départemental de la réforme des rythmes scolaires, au groupe d'appui départemental des PEDT (Projets Educatifs Des Territoires)

● Objectifs par rapport à l'école :

La LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FAL 44, association agréée par l'Education Nationale et complémentaire de l'enseignement public, a une conception de l'Education qui milite pour que l'enfant, le jeune et l'adulte soient au centre des dispositifs éducatifs et en soient acteurs, notamment dans le champ de l'environnement du « temps contraint ». Les théories qu'elle défend s'appuient sur ses actions et celles de ses associations affiliées dans les domaines :

- De la restauration scolaire et le champ périscolaire
- Des classes de découvertes (la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FAL 44 bénéficie pour cela d'une délégation de service public)
- Du sport à l'école (USEP)
- De l'éducation à la citoyenneté et la formation des délégués élèves
- Des projets éco-école
- De l'accompagnement scolaire.
- Œuvre pour la refondation de l'école.

La LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FAL 44 et ses associations affiliées peuvent être associées à la mise en place de projets d'école et projets éducatifs de territoires (PEDT).

La LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FAL 44 est organisatrice de la PEPA (Pas d'Education, Pas d'Avenir) anciennement connue sous le nom de « Quinzaine de l'Ecole Publique (QEP) » depuis 1947. Cette quinzaine de promotion de l'éducation à travers la planète et l'école publique et laïque est aussi l'occasion de valoriser l'action quotidienne de la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FAL 44 et de ses associations locales.

La LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FAL 44 est co-organisatrice des semaines nationales d'éducation contre le racisme et toutes les formes de discriminations. Ces semaines, ponctuées d'animations et de débats, sont l'occasion de défendre les valeurs fondamentales de la démocratie.

● Relations avec ses associations :

La LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FAL 44 est le porte-parole départemental des idéaux inscrits dans les statuts de ses associations affiliées. Elle est un centre de ressource accompagnant la conception et la réalisation de leurs projets.

Les associations affiliées à la FAL et les amicales laïques sont des associations loi 1901 indépendantes, tout en étant engagées à la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FAL 44 par leur affiliation et leur vote à l'Assemblée Générale.

La LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FAL 44 peut être amenée à jouer un rôle de médiateur, de régulateur en cas de conflit interne à l'association ou en cas de difficulté relationnelle avec un partenaire local.

ARTICLE 2 – PROMOTION ET COMPLEMENTARITE DE L'ECOLE

La FCPE et la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FAL 44 s'engagent conjointement à :

Promouvoir et défendre l'école publique sur le département :

- en exigeant des collectivités territoriales les financements d'un service public d'éducation de qualité,
- en se mobilisant sur la continuité du service public sur tout le département à partir de la volonté des acteurs locaux.

Se donner les moyens d'être des partenaires reconnus pour agir dans et autour de l'école dans le cadre des projets éducatifs des enseignants.

S'informer réciproquement des activités de leurs associations ou conseils locaux et plus généralement des événements (mobilisations, conférences, journées d'étude, café pédagogiques...) en recherchant autant que de possible des modalités de promotion et de valorisation réciproques.

ARTICLE 3 – DIFFUSION DU PROTOCOLE LOCAL

La FCPE et la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FAL 44 s'engagent à :

- Diffuser le document intitulé « protocole d'accord local » auprès de l'ensemble de leurs associations ou sections locales respectives.
- Les inciter à signer et faire vivre sur le terrain ce protocole tel quel ou enrichi des dispositions spécifiques locales.

ARTICLE 4 – DUREE DU PROTOCOLE ET RENOUVELLEMENT



Ce protocole FCPE-LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FAL 44 est valable deux ans à partir de sa signature.

Il est tacitement renouvelable tous les ans à partir de la rentrée scolaire sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans un délai de 3 mois précédant la date de rentrée.

Les associations locales seront informées annuellement par leur fédération respective de sa reconduction.

Fait en double exemplaire

A Basse Indre , le 3 novembre 2016

Le Président de la FCPE 44	Le Président de la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FAL 44 44
 Maurice SURIRAY	 Michel DACULSI